

Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 10 janvier 2022

Rue Lardenoy 97100 BASSE-TERRE

Tél.: 05.90.99.39.00

ENVIRONNEMENT

Reprise nominale d'exploitation de l'installation de Géothermie Bouillante

Par arrêté préfectoral du 20 novembre 2021, le préfet de Guadeloupe a autorisé une reprise jusqu'au nominal de l'exploitation des deux turbines B1 et B2 du site géothermique de Bouillante par la société Géothermie Bouillante.

À la suite d'une inspection réalisée par la DEAL le 3 août 2021, le Préfet de Guadeloupe avait suspendu l'autorisation d'exploitation des deux turbines B1 et B2 du site géothermique de Bouillante par arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2021. Cette inspection avait donné lieu à différents constats mettant en cause notamment la gestion durable et sécuritaire du réservoir géothermique par la société Géothermie Bouillante.

Depuis cette date, Géothermie Bouillante a restauré des outils permettant le suivi des paramètres thermodynamiques du réservoir et démontré que le risque d'ébullition du réservoir était éloigné. Ces premiers éléments avaient permis d'autoriser une reprise partielle de l'activité le 16 septembre 2021.

En complément et conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2021, Géothermie Bouillante a produit un rapport complet démontrant que les conditions de reprise d'exploitation au niveau nominal étaient réunies. Après instruction de ce rapport, incluant notamment l'avis d'un tiers-expert, le préfet de Guadeloupe a autorisé la reprise de l'exploitation de cette centrale géothermique, sous réserve d'un léger ajustement de la pression limite en tête de réservoir géothermique et d'un renforcement du suivi des paramètres thermodynamiques de ce réservoir.

Contact:

Saint-Phy BP 54 - 97102 Basse-Terre Cedex

Tél: 0590 99 46 46

<u>deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr</u> www.quadeloupe.developpement-durable.gouv.fr